



Parlamentarische Gruppe Schweiz-Armenien  
Groupe parlementaire Suisse-Arménie  
Gruppo parlamentare Svizzera-Armenia

Groupe parlementaire Suisse - Arménie, Case postale 497, 3000 Berne 14  
Contact: Sarkis Shahinian, Secrétaire général; Mobile: 076 399 16 25  
Mailto: [pg-shahinian@armenian.ch](mailto:pg-shahinian@armenian.ch)  
[http://www.armenian.ch/index.php?id=saa\\_pg](http://www.armenian.ch/index.php?id=saa_pg)

## Communiqué de presse

Berne, le 3 mars 2009

# La question arménienne à la lumière du processus de démocratisation de la Turquie

**La question arménienne est devenue déterminante pour la définition de l'identité de la Turquie, pour sa réconciliation avec son passé et pour le développement du respect des droits de l'Homme dans ce pays. En ce sens, le gouvernement suisse ne doit pas échapper à son rôle et il est appelé à qualifier de génocide les événements de 1915, comme l'a déjà fait le Conseil national en 2003.**

Jusqu'à aujourd'hui, parler du génocide des Arméniens en Turquie ne signifie pas seulement être passible de poursuites pénales, mais cela peut aussi entraîner la mort. L'assassinat du journaliste turc d'origine arménienne Hrant Dink est là pour nous le rappeler. Avec son travail, en quelques années, il a gagné le respect de beaucoup d'intellectuels en Turquie. Madame Rakel Dink, veuve du journaliste, et Madame Fethiye Çetin, avocate et représentante de pointe dans le domaine des Droits de l'Homme en Turquie, sont en Suisse pour en témoigner. Elles ont été invitées par le Groupe parlementaire pour les droits de l'Homme et par le Groupe parlementaire Suisse-Arménie pour être auditionnées sur la situation en Turquie. Madame la Conseillère aux États Anne Seydoux-Christe (PDC/JU), Co-présidente du Groupe parlementaire pour les Droits de l'Homme, ainsi que les Conseillers nationaux Ueli Leuenberger (Président des Verts suisses) et Dominique de Buman (Vice-président du Parti Démocrate-chrétien suisse), les deux étant Co-présidents du Groupe parlementaire Suisse-Arménie, ont aussi participé à la conférence de presse.

La reconnaissance du génocide des Arméniens par Ankara s'impose et aurait une signification qui va bien au-delà de l'aspect politique. La Suisse, comme pays ami, a un rôle majeur à jouer dans ce processus visant à accompagner la Turquie sur cette voie. La Confédération est donc appelée à reconnaître absolument ce génocide, d'abord pour une question de crédibilité dans son engagement international dans le cadre de la Convention de l'ONU pour la punition et la prévention du crime de génocide, et aussi pour souligner son attachement aux Droits de l'Homme.

Depuis l'assassinat de Hrant Dink en janvier 2007, la prise de conscience et la capacité d'affronter le passé en relation avec le génocide des Arméniens ont fortement augmenté en Turquie. C'est ce qu'indiquent différents mouvements d'intellectuels au sein de la société civile. En ce sens, les activités d'information et de conviction de Hrant Dink ont joué un rôle

crucial. Une pétition sur internet demandant pardon aux Arméniens pour le Médz Yeghern (le grand cataclysme, synonyme arménien pour le génocide de 1915) a été lancée l'automne dernier, recueillant en peu de temps plus de 30'000 signatures. La diffusion dans les écoles turques, sur décret du Ministère de l'éducation, du documentaire négationniste « Sari gelin » – prétendant de donner la vision de l'État turc sur le génocide – s'est heurtée à une opposition sans précédent de la société civile.

Il est encore difficile de savoir quels cercles ou personnes ont ordonné et organisé son meurtre. On se demande à quel niveau le phénomène connu sous le nom d'« Ergenekon » (« État profond »; organisation terroriste) est impliqué dans cet assassinat et jusqu'à quel point il représente un danger pour l'État turc ainsi que pour la liberté d'expression en Turquie.

**Pour informations:**

Sarkis Shahinian, Secrétaire général du Groupe parlementaire Suisse-Arménie

Tél.: 076 399 16 25

Courriel: [pg-shahinian@armenian.ch](mailto:pg-shahinian@armenian.ch),

**Annexes:**

- **Factsheets en cinq points**, à savoir :

1. L'objectif de Hrant Dink et les résultats obtenus
2. Les rôles respectifs de Madame Dink et de Madame Çetin dans ce cadre aujourd'hui
3. Le statut du procès de l'assassinat de Hrant Dink
4. L'implication de l'organisation *Ergenekon* dans le cadre de l'organisation et de l'exécution de ce meurtre
5. Fondation Internationale Hrant Dink